



« Pour une nuciculture respectueuse et respectée ! »

NNS a enfin pu tenir son assemblée générale le 24 septembre, qui a permis de faire le bilan de la période 2019 et 2020. Nous avons pensé qu'il était important d'utiliser cette « lettre d'infos » pour vous faire le compte-rendu de cette rencontre qui a permis de revisiter cette longue période, d'en dresser les avancées et les impasses, et surtout de se préparer à l'avenir. Vous pouvez bien sûr réagir sur notre adresse mail et continuer à nous soutenir en adhérant toujours plus nombreux à l'association.

Le Bureau de NNS

BILAN D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION 2019-2020

L'association promeut la transition vers des alternatives pour une culture de la noix plus respectueuse de la santé publique et de l'environnement et la rendre compatible avec un partage harmonieux du territoire entre tous, elle le fait par le dialogue et dans le cadre de la loi, avec la filière nucicole et les autorités administratives.

En 2019

- Au niveau de la communication, création d'un flyer et du site web.
- Un courrier a été envoyé aux écoles (pour les informer de la réglementation concernant la protection des lieux recevant un public « sensible »).
- Contact pris avec d'autres associations (comme Générations futures)
- Participation au festival de « l'Avenir au naturel » à l'Albenc avec organisation d'une conférence et d'un débat
- Démarrage d'un plan de rencontres riverains/nuciculteurs : rencontres au niveau communal pour libérer la parole et établir un dialogue, pilotées conjointement par NNS et la Mairie concernée : première réalisation à St Quentin.
- Avril à décembre 2019 : Réunions entre les acteurs de la filière nucicole (Chambre d'Agriculture, CING, SENURA, Coopenoix, Sicanoix,), Conseil Départemental, représentants de NNS sur le sujet des pulvérisations proches des habitations.

10 décembre 2019 : Signature de « la charte de bon voisinage », l'ensemble des responsables de la filière nucicole, le CD 38, la Préfecture, et NNS se félicitent de cette « **avancée sociétale** » après avoir signé « la charte de bon voisinage ».

20 décembre 2019 : Le gouvernement sort une loi instaurant des distances de protection des habitants contre les risques liés aux pesticides.

27 décembre 2019 : Décret application : il prévoit la possibilité de déroger à la loi par des « chartes départementales » (*ndlr : le ver est dans le fruit !*)

En 2020

Janvier :

- . NNS envoie une copie de cette charte à l'ensemble des maires du Sud-Grésivaudan.
- . Réunion ouverte au public à St Marcellin.

Février :

- . Coopenoix informe qu'elle retire la signature de son président à la charte « de bon voisinage ».
- . NNS envoie un questionnaire aux listes municipales se présentant aux élections.

Mars :

- . crise Covid et confinement

Avril à Juin :

. La FDSEA lance une charte départementale (qui est un copié/collé d'une charte établie au niveau national par la FNSEA qui sera reprise dans plus de 60 départements : la distance de protection passe à 5m. Une « pseudo » consultation est menée par la FDSEA.

. Cette « charte départementale » est signée par la Chambre d'Agriculture, puis par le CD 38 ; elle est approuvée le 20 juin par le préfet et mise en ligne sur le site officiel.

Rappel : La charte de bon voisinage signée le 10/12/19 prévoit une zone de protection de 50 mètres où seuls des traitements « bio » peuvent être appliqués, dont les 10 premiers mètres sans traitement. La loi du 20/12/19 impose une zone de 10 mètres sans traitement. La charte départementale de la FDSEA réduit la zone de non-traitement à 5 mètres.

Tout au long de l'année : NNS alertera le CD 38, la DDT 38, les Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture.... en vain.

Octobre :

. NNS accepte de participer au tournage du film « la noix nous fait craquer » pour parler du problème des pesticides et des riverains, et de la charte de bon voisinage.

Synthèse 2020 :

. A peine entamé, le déploiement de la charte de « bon voisinage » est stoppé (la crise Covid n'en est pas la cause principale).

. Cependant, rien ne sera plus comme avant :

- Information sur les produits utilisés « en conventionnel » et leur toxicité.
- Dialogue nuciculteur / riverain s'est instauré dans plusieurs endroits avec résultat.
- Une forte évolution des conversions « bio » peut être constatée.

En 2021

Février :

. Sur la recommandation de la DDT 38, NNS propose à la filière la tenue de la réunion-bilan prévue dans la charte. C'est aussi le moment où le film « la noix nous fait craquer » est projeté.

. Le CING répond négativement au nom de la filière, à la tenue de cette réunion-bilan en prétextant sa « perte de confiance ». Jusqu'à l'été, plusieurs tentatives NNS suivront pour faire lancer cette réunion par le CD 38 (refus pour cause de fin de mandat), puis par la DDT 38 (pas dans son rôle et en attente de l'avis du Conseil d'État).

Mars :

. NNS envoie un questionnaire aux listes se présentant aux élections régionales et départementales (seule la liste régionale Ecologie/les verts nous proposera une entrevue).

19 mars : le Conseil Constitutionnel rend un avis d'inconstitutionnalité sur les chartes départementales validées par les Préfets (processus de consultation non conforme à la Constitution)

26 Juillet : le Conseil d'État met un coup fatal aux chartes départementales en annulant le décret du 27 décembre 2019 qui leur avait donné naissance, les privant ainsi de tout fondement.

. NNS saisit le Préfet par un recommandé posant la question du statut de la charte départementale signée par son service et de celui de la « charte de bon voisinage » (mise sous le boisseau).

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse à notre courrier, et la charte départementale est toujours en ligne sur le site de la Préfecture.

Actions terrain :

- NNS a tenu un stand à la Biocoop de Chatte en mai
- un autre au forum des associations de St Marcellin en septembre
- lancement de campagne pour une analyse de sols

NNS s'inquiète de deux projets portés par la filière nucicole, et qui ont fait débat de la part du public participant:

- le label HVE (haute valeur environnementale), soutenu par la grande distribution, qui risque de mettre dans l'ombre le label bio, sans en avoir la crédibilité.
- la démarche d'extension de l'AOP Noix de Grenoble à de nouvelles variétés hybrides comme la Fernor, nécessitant encore plus de traitements phytosanitaires .

Et toujours :

Continuer les actions avec l'ensemble des parties prenantes (filère nucicole, monde politique : national, régional, départemental, communal et intercommunal, et monde associatif :

- continuer à privilégier le dialogue
- renforcer le maillage avec les autres associations (qu'elles soient locales ou nationales)
- relancer la campagne de rencontres au niveau des communes du Sud Grésivaudan
- campagne pour une analyse des sols
- se préparer à peser sur les autres challenges menés par la filière (ayant un impact sur le public)

A ce jour, NNS est en attente :

- du résultat d'une entrevue avec la responsable du pôle agriculture de la DDT 38 prévue pour le 14 octobre 21.
- d'une réponse du Conseiller Départemental B. Pérazio, à qui nous avons demandé une entrevue suite son message de septembre nous informant qu'il ne pouvait pas organiser la réunion-bilan car la filière ne le souhaitait pas.

Au cours de ce long combat, nous tenons à souligner les actions de :

- la députée Elodie Jacquier-Laforgue qui a interpellé le Préfet sur le devenir de la charte de « bon voisinage ».
- le sénateur Guillaume Gontard qui a interpellé le Préfet dans le même sens et sur le statut de la charte départementale (une rencontre avec le sénateur Gontard est prévue fin octobre).



NNS - NOIX NATURE SANTE - MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE N° 9

9 RUE DU COLOMBIER 38160 SAINT MARCELLIN

SIRET : 844 228 528 00023- Responsable de publication : Jean-Paul REY

www.noix-nature-sante.fr - noix.nature.sante@gmail.com